

Catalogue des prestations du Gestionnaire de Réseaux de Distribution de la Régie d'Électricité d'Elbeuf proposées aux clients, fournisseurs et producteurs d'électricité

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	01/10/2007	Prise en compte de la Décision du 19 juillet 2007 approuvant la proposition tarifaire relative aux prestations annexes à l'utilisation des réseaux publics d'électricité (publié au J.O du 3 août 2007)	
2.0	01/09/2009	Prise en compte de la Décision ministérielle du 7 août 2009 fixant la date d'entrée en vigueur des tarifs des prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics d'électricité	Version 1.0
3.0	01/09/2010	Prise en compte de La Délibération de la CRE du 24 juin 2010 publiée au JO du 31 août 2010 fixant le pourcentage d'indexation des tarifs (+ 0,6 %)	Version 2.0
4.0	01/09/2011	Prise en compte de La Délibération de la CRE du 28 juin 2011 publiée au JO du 28 septembre 2011 fixant le pourcentage d'indexation des tarifs (+ 1,9 %)	Version 3.0
5.0	01/09/2012	Prise en compte de La Délibération de la CRE du 28 juin 2012 publiée au JO du 18 août 2012 fixant le pourcentage d'indexation des tarifs (+ 2,5 %)	Version 4.0
6.1	01/09/2013	Prise en compte de La Délibération de la CRE du 26 juin 2013 publiée au JO du 28 août 2013 fixant le pourcentage d'indexation des tarifs (+ 1,6 %)	Version 5.0
7	01/08/2014	Prise en compte de La Délibération de la CRE du 22 mai 2014 publiée au JO du 02 juillet 2014 fixant le pourcentage d'indexation des tarifs (+ 0.7 % au 1 ^{er} août 2014)	Version 6.1
8	01/08/2015	Prise en compte de La Délibération de la CRE du 28 mai 2015 publiée au JO du 09 juillet 2015 fixant le pourcentage d'indexation des tarifs (+ 0.4 % au 1 ^{er} août 2015)	Version 7
8	01/08/2016	Prise en compte de La Délibération de la CRE du 16 juin 2016 publiée au JO du 29 juillet 2016 fixant le pourcentage d'indexation des tarifs (+ 0.0 % au 1 ^{er} août 2016)	
9	01/08/2017	Prise en compte de La Délibération de la CRE du 16 juin 2016 publiée au JO du 29 juillet 2016 fixant le pourcentage d'indexation des tarifs (+ 0.2 % au 1 ^{er} août 2017)	Version 8

SOMMAIRE

<u>Préambule</u>	<u>3</u>
<u>Tableau de synthèse des services proposés</u>	<u>6</u>
<u>Prestations proposées en fonction des segments</u>	<u>8</u>
<u>Fiches de prestations</u>	<u>11</u>
<u>Autres frais</u>	<u>56</u>

Préambule

Ce catalogue constitue l'offre du Gestionnaire de Réseaux de Distribution de la Régie d'Électricité d'Elbeuf (GRD REE) aux fournisseurs d'électricité et aux clients finaux en matière de prestations. Il s'applique à l'ensemble du marché, que les clients aient fait valoir ou non leur éligibilité.

Le catalogue est modifié en tant que de besoin, notamment pour prendre en compte les besoins des acteurs du marché ainsi que les évolutions techniques ou réglementaires. Ces modifications seront portées sur la version du catalogue figurant sur le site internet de la Régie d'Électricité d'Elbeuf <http://www.ree-elbeuf.com>

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final disposant d'un CARD (contrat d'accès au réseau de distribution) ou par le fournisseur pour le compte du client, dans le cas du contrat unique. Certaines peuvent également être demandées par un tiers, ou par le client final en contrat unique: cette précision est alors apportée dans les fiches correspondantes.

Les différentes familles de prestations

Ce catalogue distingue :

- les prestations de base couvertes par le barème d'acheminement,
- les prestations obligatoirement proposées par le GRD REE dans le cadre et aux prix fixés par la Décision ministérielle du 7 août 2009 (fiches dont le numéro est rouge),
- les prestations que le GRD REE peut proposer dans le cadre et aux prix fixés par la Décision ministérielle du 7 août 2009 (fiches dont le numéro est vert).

Les demandes effectuées en dehors du catalogue font l'objet de devis.

Une option « express » est proposée sur certaines prestations : elle est accessible en fonction des disponibilités des équipes techniques locales.

Des frais sont appliqués par le GRD REE dans les cas suivants :

- annulation tardive d'intervention (moins de 2 jours avant la date programmée) : « frais de dédit »,
- intervention non réalisée du fait du fournisseur ou du client final : « déplacement vain ».

Les prestations sont normalement réalisées les jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés) et durant les heures ouvrées entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30. A titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, des interventions peuvent être programmées en dehors des heures ouvrées : elles donnent lieu à des majorations de prix reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés.

Note : Le catalogue ne traite pas des prestations de redevances de location ou d'entretien de comptage dont les barèmes sont définis dans les textes réglementaires en vigueur (Décision tarifaire du 23 septembre 2005).

Les principes de facturation

Les principes de facturation et d'évolution des niveaux de prix sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte réglementaire ou législatif, ou suite à la demande du régulateur.

Les options « express » et « intervention hors heures ouvrables », proposées sur certaines prestations, font l'objet d'une facturation qui s'ajoute au prix de la prestation, selon le tableau des autres frais.

Des majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre seront applicables pour les interventions le week-end ou hors heures ouvrées.

- Les prestations de base

Elles ne font pas l'objet d'une facturation à l'acte. Leur coût est pris en compte dans le tarif d'utilisation des réseaux de distribution.

- Les prestations facturées à l'acte

Il s'agit de prestations les plus fréquentes qui ont pu faire l'objet d'une normalisation. Le prix est basé sur des coûts moyens perçus.

Les prix indiqués :

- sont exprimés « hors taxes » et concernent les interventions réalisées en heures ouvrées.
- ne comprennent pas les prix des matériels lorsque ces derniers doivent être fournis par le demandeur.

- Les prestations sur devis

Les devis sont construits sur la base :

- des coûts standards de main d'œuvre, fonction de la qualification des intervenants,
- des coûts réels pour les autres cas.

Les canaux de facturation

Les prestations présentées dans le catalogue sont habituellement imputées sur la facture d'acheminement adressée au fournisseur. Toutefois, dans certains cas mentionnés au catalogue, ces services pourront être facturés directement au client final ou au tiers qui effectue la demande (ex : fournisseur pour une demande ne concernant pas le périmètre de ses points de livraison, collectivité locale ...).

Les canaux d'accès

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de service sont précisés dans les fiches correspondantes du catalogue.

Les standards de réalisation

Les standards de réalisation indiqués correspondent aux délais d'intervention constatés actuellement, exprimés en jours ouvrés (sauf mention contraire).

Structure des fiches

Chaque fiche présente les données suivantes :

-N° de la fiche

-Titre de la fiche et famille d'appartenance

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : interventions de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité, ...

- **Cible** : précise si le service s'adresse au fournisseur et / ou au client final, voire à des tiers, ainsi que les segments de clientèle concernés.

- C1 = clients CARD (HTA)
- C2 = clients HTA en courbe de charge et contrat unique
- C3 = clients HTA profilés en contrat unique
- C4 = clients BT > 36 kVA
- C5 = clients BT <= 36 kVA

- **Description**

Elle définit le service et précise dans les grandes lignes les actes associés.

- **Prestations élémentaires comprises**

Ce paragraphe définit le périmètre du service.

- **Facturation**

Ce paragraphe énonce les principes de facturation, avec ses variantes possibles. Il est ici précisé si le service est couvert par le tarif d'utilisation du réseau public de distribution (TURPE) ou s'il est facturé, au forfait ou sur devis. La facturation des services est réalisée sur la facture d'acheminement du fournisseur auquel le point de livraison est rattaché, sauf mention contraire (cas de facturation directe au client ou à un tiers mandaté par le client).

- **Standards de réalisation**

Ce paragraphe énonce le délai sous lequel le service est rendu.

Sauf mention contraire, les standards sont indiqués en jours ouvrés.

Certaines prestations offrent la possibilité d'une version « express » optionnelle et payante : celle-ci est proposée en fonction des disponibilités des équipes techniques.

- **Prix**

Les tarifs fixés sont exprimés en euros hors toutes taxes et correspondent à des interventions réalisées en jours et heures ouvrés.

Les prix des matériels ne sont pas toujours compris, notamment dans le cas où c'est au demandeur de fournir ce matériel. Le cas échéant, cela est précisé sur la fiche.

Les options express s'ajoutent au prix de la prestation concernée.

- **Clauses restrictives**

Sont précisées ici les éventuelles conditions restrictives du service.

- **Canaux d'accès et de facturation**

Indiquent par quel moyen le client et/ou le fournisseur peuvent demander la prestation.

- **Références contractuelles et réglementaires**

Ce paragraphe mentionne les réglementations et lois encadrant le service et, le cas échéant, les paragraphes concernés des contrats CARD et GRD REE-Fournisseur.

Tableau de synthèse des services proposés

Famille	Prestations (Fiche associée)	
Mise en service/ Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	Fiche 100
	Mise en service sur raccordement existant	Fiche 120
	Mise sous tension pour essais des installations électriques (HTA, BT)	Fiche 125
	Changement de fournisseur	Fiche 130
	Changement de responsable d'équilibre	Fiche 135
	Résiliation sans suppression du raccordement	Fiche 140
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et BT > 36 KVA)	Fiche 160
	Modification de puissance souscrite (HTA et BT > 36 KVA)	Fiche 170
	Modification de comptage producteur sur réducteurs	Fiche 175
	Modification de formule tarifaire d'acheminement et / ou de puissance souscrite (BT <= 36 KVA)	Fiche 180
	Modification de comptage producteur à lecture directe	Fiche 185
Intervention pour impayés	Interventions pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 KVA)	Fiche 200
	Interventions pour impayé ou manquement contractuel (BT <= 36 KVA)	Fiche 205
	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 KVA)	Fiche 210
	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT <= 36 KVA)	Fiche 215
	Intervention suite à rétablissement frauduleux	Fiche 220

Transmission de données de relève	Transmission hebdomadaire de courbes de mesure	Fiche 300
	Relevé Spécial	Fiche 360
	Transmission de l'historique de courbe de mesure	Fiche 380
	Transmission de l'historique d'index	Fiche 390
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections et/ou des protections de découplage par un tiers agréé	Fiche 400
	Contrôle de cohérence d'un compteur par un compteur en doublon	Fiche 410
	Vérification métrologique du compteur	Fiche 420
	Vérification de la chaîne de mesure HTA	Fiche 425
	Vérification visuelle du compteur (BT <= 36 KVA)	Fiche 430
	Séparation de réseaux	Fiche 460
Modifications d'ouvrages	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le branchement	Fiche 870
	Mise en place d'un système de téléreport des index	Fiche 875
	Suppression du raccordement	Fiche 880
	Remplacement du compteur	Fiche 885
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté	Fiche 895
Autres prestations	Modification des codes d'accès au compteur	Fiche 900
	Activation de la sortie « télé-information client »	Fiche 910
	Intervention de courte durée	Fiche 930
	Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux	Fiche 940
	Pré-étude de raccordement ou reprise d'étude	Fiche 950
	Mise en service ou rétablissement dans la journée	Fiche 960

[Retour au sommaire](#)

Prestations proposées en fonction des segments

		C1	C2	C3	C4	C5
Mise en service/résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau Fiche 100	100A	100A	100A	100A	100 B
	Mise en service sur raccordement existant Fiche 120	120A	120A	120A	120A	120B
	Mise sous tension pour essais des installations électriques (HTA, BT) Fiche 125	125	125	125	125	125
	Changement de fournisseur Fiche 130	130	130	130	130	130
	Changement de responsable d'équilibre Fiche 135	135	135	135	135	135
	Résiliation sans suppression du raccordement Fiche 140	140A	140A	140A	140A	140B
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et BT > 36 KVA) Fiche 160	160	160	160	160	
	Modification de puissance souscrite (HTA et BT > 36 KVA) Fiche 170	170	170	170	170	
	Modification de comptage producteur sur réducteurs Fiche 175	175	175	175	175	
	Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite (BT <= 36 KVA) Fiche 180					180
	Modification de comptage producteur à lecture directe Fiche 185					185
Intervention pour impayés	Intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 KVA) Fiche 200	200	200	200	200	
	Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT <= 36 KVA) Fiche 205					205
	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 KVA) Fiche 210	210	210	210	210	

		C1	C2	C3	C4	C5
Intervention pour impayés	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT <= 36 KVA) Fiche 215					215
	Intervention suite à rétablissement frauduleux Fiche 220	220	220	220	220	220
Transmission de données de relève	Transmission hebdomadaire de courbes de mesure Fiche 300	300	300			
	Relevé spécial Fiche 360	360	360	360	360	360
	Transmission de l'historique de courbe de mesure Fiche 380	380	380			
	Transmission de l'historique d'index Fiche 390			390	390	390
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et/ou des protections de découplage par un tiers agréé Fiche 400	400	400	400		
	Contrôle de cohérence d'un compteur par un compteur en doublon Fiche 410					410
	Vérification métrologique du compteur Fiche 420	420	420	420	420	420
	Vérification de la chaîne de mesure HTA Fiche 425	425	425	425		
	Vérification visuelle du compteur (BT <= 36 KVA) Fiche 430					430
	Séparation de réseaux Fiche 460	460A	460A	460A	460 B	460 B
Modifications d'ouvrages	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le branchement Fiche 870	870	870	870	870	870
	Mise en place d'un système de téléreport des index Fiche 875					875
	Suppression du raccordement Fiche 880	880	880	880	880	880

		C1	C2	C3	C4	C5
Modifications d'ouvrages	Remplacement du compteur Fiche 885	885	885	885	885	885
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté Fiche 895	895	895	895	895	895
Autres prestations	Modification des codes d'accès Fiche 900	900	900	900		
	Activation de la sortie « télé-information client » Fiche 910	910	910	910	910	910
	Intervention de courte durée Fiche 930	930	930	930	930	930
	Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux Fiche 940	940	940	940	940	940
	Pré-étude de raccordement ou reprise d'étude Fiche 950	950	950	950	950	950
	Mise en service ou rétablissement dans la journée Fiche 960					960

[Retour au sommaire](#)

Fiche 100 A

Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	Mise en service Résiliation
---	--------------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le client (C1) ou le fournisseur (C2-C4) demande la mise en service de la nouvelle installation.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise sous tension d'un nouveau point de connexion - Programmation du (des) compteur(s) - Relevé des index - Rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre) 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: right;">HTA : EM 50 157.33 € BT > 36kVA : EM 01 157.33 €</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation visée par Consuel. Le client final devra en outre avoir réglé la totalité du montant des travaux. Cette prestation n'inclut pas la pose du compteur, incluse dans le montant des travaux de raccordement.</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	Mise en service Résiliation
--	-----------------------------

CIBLE : Fournisseurs C5

<p>Description</p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le fournisseur demande la mise en service de la nouvelle installation.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>				
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise sous tension d'un nouveau point de connexion - Programmation du (des) compteur(s) - Relevé des index - Rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre) 	<p>Prix</p> <p style="text-align: center;">EM 04 40.68 €</p>				
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité visée par le Consuel.</p> <p>Le client final devra en outre avoir réglé la totalité du montant des travaux.</p> <p>Cette prestation n'inclut pas la pose du compteur, incluse dans le montant des travaux de raccordement.</p>				
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C5	tél, courrier, fax, e-mail	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C5	tél, courrier, fax, e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Mise en service sur raccordement existant	Mise en service Résiliation
--	--

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), le distributeur assure la mise en service dans le respect des dispositions contractuelles.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression du cadenas d'exploitation placé sur le disjoncteur principal. - Rétablissement suite coupure, sans changement d'appareil - Modification des codes d'accès - Vérification du bon fonctionnement - Vérification des scellés de l'installation - Relevé d'index <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille "Prestations liées à une modification contractuelle" (fiches 160A et 170A et B)</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: right;">HTA : EM 51 100.70 € BT > 36 kVA : EM 02 100.70 €</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés (hors pose ou changement d'appareil. En cas de pose ou de changement d'appareil, les standards applicables sont ceux indiqués dans les fiches 160 et 170).</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Mise en service sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production par le client de l'attestation de conformité du poste ou de l'attestation visée par Consuel en cas de rénovation complète de son installation - de disposer d'un contrat avec un Fournisseur ou, pour Client C1, d'un accord de rattachement au RE 						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C4</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C1	Tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C4	Tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>- Contrat CARD - Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tél, courrier, fax, e-mail						
C2 à C4	Tél, courrier, fax, e-mail						

Mise en service sur raccordement existant	Mise en service Résiliation
--	--------------------------------

CIBLE : Fournisseurs C5 / Producteurs < 36 kVA

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du fournisseur, le distributeur assure la mise en service.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rattachement contractuel du point de livraison au périmètre du fournisseur - un déplacement sur site lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage limitée, avec : <ul style="list-style-type: none"> - rétablissement de l'alimentation du point de livraison ou suppression de la limitation de la puissance maximale de soutirage du point de livraison. - vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur ou du disjoncteur - vérification de la présence des scellés de l'installation - relevé du ou des index du compteur 	<p><u>Prix</u></p> <p><u>Consommateurs</u></p> <p>BT EM 12 20.07 €</p> <p>BT express EM 15 50.88 €</p> <p>Si le fournisseur souscrit une mise en service en version express et que le délai effectif de réalisation excède deux jours ouvrés, la prestation est facturée 21,86 €</p> <p><u>Producteurs</u></p> <p style="text-align: right;">EM 33 40,68 €</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Le délai maximum de réalisation est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en version standard : 5 jours ouvrés - en version express : 2 jours ouvrés 	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Il appartient au client, en cas de rénovation complète de son installation, de disposer d'une attestation de conformité visée par le Consuel. Celle-ci est exigible par le distributeur avant de procéder à la mise en service</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>

[Retour tableau de synthèse](#)

Mise sous tension pour essais des installations électriques	Mise en service Résiliation
---	--------------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5 non résidentiels

<p>Description</p> <p>Pour les points de connexion en HTA, BT > 36 KVA et BT <= 36 KVA non résidentiels, la prestation consiste en la mise sous tension provisoire pour essais des installations électriques de l'utilisateur.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles :</p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise sous tension - mise hors tension 	<p>Prix</p> <p><u>C1 à C4</u> Mise sous tension HTA : EM 60 595,00€ Mise sous tension BT > 36 kVA : EM 61 595,00€ Mise hors tension : 324,62€</p> <p><u>C5 non résidentiels</u> Mise sous tension : 153.87€ Mise hors tension : 83.94€</p>
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est définie par le GRD. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension par le GRD</p>
<p>Canaux d'accès à la prestation</p>	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat GRD-F Contrat CARD</p>

[Retour tableau de synthèse](#)

Changement de fournisseur	Mise en service Résiliation
---------------------------	--------------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

<p>Description :</p> <p>Le distributeur rattache le PDL (Point de Livraison) au périmètre du fournisseur dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p>Facturation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>								
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>- production d'un relevé estimé (ou télé-relevé) - le déplacement éventuel pour la modification des codes d'accès Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille « Prestations liées à une modification contractuelle » (fiches 160, 170, 180). Le fournisseur qui souhaite un relevé spécial peut consulter la fiche 360.</p>	<p>Prix</p> <p style="text-align: center; color: red;">EM 03 Non facturé</p>								
<p>Standards de réalisation</p> <p>Pour les C1 à C4, le changement de fournisseur est réalisé au 1^{er} du mois M+1 si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon au 1^{er} du mois M+2. Pour les C5, le changement de fournisseur est réalisé soit au 1^{er} du mois M+1 si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon au 1^{er} du mois M+2. Le délai de réalisation d'un changement de fournisseur ne peut pas excéder 21 jours sauf souhait contraire de l'utilisateur.</p>	<p>Clauses restrictives</p>								
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail.	C5	tél, courrier, fax, e-mail.	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès								
C1	tél, courrier, fax, e-mail								
C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail.								
C5	tél, courrier, fax, e-mail.								

Fiche 135

Changement de responsable d'équilibre	Mise en service Résiliation
--	--------------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

<p><u>Description :</u></p> <p>Le distributeur rattache le PDL (Point de Livraison) au périmètre du responsable d'équilibre dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>								
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Non facturé</p>								
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai fixé par les règles prises en application de l'article 15-II de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>								
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail.	C5	tél, courrier, fax, e-mail.	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès								
C1	tél, courrier, fax, e-mail								
C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail.								
C5	tél, courrier, fax, e-mail.								

[Retour tableau de synthèse](#)

Fiche 140 A

Résiliation sans suppression du raccordement	Mise en service Résiliation
---	--

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p>Description</p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), le distributeur assure la résiliation.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>						
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>-sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur (et/ou) du responsable d'équilibre - le cas échéant, résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur - le cas échéant, déplacement sur site avec le relevé des index</p>	<p>Prix</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: right;">HTA :</td> <td style="text-align: right;">EM 52</td> <td style="text-align: right;">119.57 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">BT > 36 kVA :</td> <td style="text-align: right;">EM 20</td> <td style="text-align: right;">119.57 €</td> </tr> </table>	HTA :	EM 52	119.57 €	BT > 36 kVA :	EM 20	119.57 €
HTA :	EM 52	119.57 €					
BT > 36 kVA :	EM 20	119.57 €					
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>La prestation ne comprend pas la dépose du compteur</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td></td> <td>Accès</td> </tr> <tr> <td>C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> <tr> <td>C2 à C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail.	C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail.	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail.						
C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail.						

[Retour tableau de synthèse](#)

Résiliation sans suppression du raccordement	Mise en service Résiliation
---	--

CIBLE : Fournisseurs C5 / Producteurs < 36 kVA

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du fournisseur, le distributeur assure la résiliation. Le déplacement pour suspendre l'alimentation est systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les clients professionnels (sauf dans le cas où la demande de mise en service du successeur est réalisée préalablement à la demande de résiliation) - lorsque la résiliation est demandée à l'initiative du fournisseur. <p>Pour les clients résidentiels, l'alimentation est susceptible d'être interrompue à tout moment à partir de la date de résiliation (comprise).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : sous conditions</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sortie contractuelle du point de livraison du périmètre du fournisseur - si nécessaire, un déplacement avec : <ul style="list-style-type: none"> - suspension de la fourniture du point de livraison - et/ou relevé du ou des index du compteur <p>Cette prestation ne comprend pas le relevé spécial à la demande du fournisseur (se reporter à la fiche 360 pour cette prestation).</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Consommateurs EM 14 non facturé</p> <p>Producteurs EM 34 31.92€</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Le délai maximum de réalisation est de 5 jours ouvrés.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> </table>		Accès	C5	tél, courrier, fax, e-mail.	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C5	tél, courrier, fax, e-mail.				

[Retour tableau de synthèse](#)

Modification de formule tarifaire d'acheminement	Prestations liées à une modification contractuelle
---	--

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p>Description Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), et en veillant à l'application des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de version tarifaire. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p>Facturation <input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles - express : non - hors heures ouvrables : non</p>						
<p>Standards de réalisation Cette prestation est réalisée au 1^{er} du mois M+1 si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon au 1^{er} du mois M+2.</p>	<p>Clauses restrictives Si compteurs électromécaniques en place, évolution vers compteur électronique</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail	<p>Références contractuelles Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail						
<p style="text-align: center;">CAS N°1</p> <p style="text-align: center;"><u>Intervention avec déplacement et sans pose ni changement de compteur</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u> Déplacement pour : - modification de câblage si nécessaire - dépose relais si nécessaire - remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge - programmation du compteur - plombage/déplombage - relevé d'index</p> <p>Prix EP 01 156.39€</p>	<p style="text-align: center;">CAS N°2</p> <p style="text-align: center;"><u>Intervention avec déplacement et avec pose ou changement de compteur</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u> Déplacement pour : - adaptation éventuelle du panneau de comptage - pose du nouveau compteur et/ou disjoncteur - pose, dépose ou remplacement d'horloge ou relais - programmation du compteur et ou réglage d'horloge - plombage/déplombage - relevé d'index</p> <p>Prix EP 02 391.75€</p>						
<p style="text-align: center;">CAS N°3</p> <p style="text-align: center;"><u>Intervention sans déplacement</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u> Modification réalisée par télé-relevé</p> <p>Prix EP 03 25,16 €</p>							

[Retour tableau de synthèse](#)

Modification de puissance souscrite	Prestations liées à une modification contractuelle
-------------------------------------	--

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Sur demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), et dans le respect des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Les contrats déterminent les principes de facturation, notamment les cas d'application de pénalités. Le service est facturé au forfait. La période d'observation ne fait pas l'objet d'une facturation additionnelle à celle prévue au contrat.</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Cette prestation est réalisée au 1er du mois M+1 si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon au 1er du mois M+2.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Les cas de modification de puissance proposés dans cette fiche concernent un changement de plage dans le domaine HTA, et dans la limite de la puissance de raccordement du branchement. Les autres cas font l'objet d'un devis.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C3</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail.	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail.						

[Retour tableau de synthèse](#)

<p style="text-align: center;"><u>CAS N°1</u> <u>Intervention sans déplacement</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u> - Télé-paramétrage du comptage - Télérelevé</p> <p>Prix EP 07 25.16 € (C1 à C4)</p>	<p style="text-align: center;"><u>CAS N°2</u> <u>Intervention avec déplacement et sans modification de couplage ni changement d'appareil</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u> - Déplacement pour modification des paramètres du compteur - Réglage disjoncteur - Relevé d'index</p> <p>Prix EP 04 156.39€ (C1, C2, C3) EP 08 156.39€ (C4)</p>
<p style="text-align: center;"><u>CAS N°3</u> <u>Intervention avec déplacement et avec modification de couplage et sans changement d'appareil</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u> - Déplacement pour modification des paramètres du compteur et changement du couplage - Réglage disjoncteur - Relevé d'index</p> <p>Prix EP 04 156.39 € (C1, C2, C3) EP 08 156.39€ (C4)</p>	<p style="text-align: center;"><u>CAS N°4</u> <u>Intervention avec déplacement et après changement de transformateur de courant HTA</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u> *0 contrôle de cohérence des TC *1 vérification du câblage des TC / TT *2 paramétrage compteur *3 réglage disjoncteur *4 relevé d'index</p> <p><u>Prestations non comprises</u> - Fourniture et pose des TC / TT - Vérification des protections HTA (fiche 400) s'il a été nécessaire d'intervenir sur le circuit des protections. - Séparation de réseau si nécessaire (fiche 460)</p> <p>Prix EP 05 161.44 € (C1, C2, C3)</p>
<p style="text-align: center;"><u>CAS N°5</u> <u>Intervention avec déplacement et avec changement de transformateur de courant BT</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u> *5 contrôle de cohérence des TC *6 vérification du câblage des TC *7 paramétrage compteur *8 réglage disjoncteur *9 relevé d'index</p> <p><u>Prestations non comprises</u> - Séparation de réseau si nécessaire (fiche 460)</p> <p>Prix EP 09 199.21€ (C4)</p>	<p style="text-align: center;"><u>CAS N°6</u> <u>Intervention avec déplacement et avec changement de compteur</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u> - Déplacement pour modification des paramètres du compteur et changement du compteur - Réglage disjoncteur - Relevé d'index</p> <p>Prix EP 06 391.75€ (C1, C2, C3) EP 10 391.75€ (C4)</p>

[Retour tableau de synthèse](#)

Modification de comptage production sur réducteurs	Prestations liées à une modification contractuelle
--	--

CIBLE : Producteurs C1 / Producteurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Pour les points de connexion en injection, la prestation consiste en l'ensemble des modifications, paramétrages et contrôles de l'installation nécessaires à la modification du comptage dans des conditions de réalisation dépendant de la situation technique rencontrée sur place. Il sera procédé à un relevé d'index.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Le délai standard de réalisation est de 10 jours ouvrés.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail.	C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail.	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail.						
C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail.						
<p style="text-align: center;"><u>CAS N° 1</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Intervention sans déplacement</u></p> <p><u>Prix</u> 25.16 €</p>	<p style="text-align: center;"><u>CAS N° 2</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Intervention avec déplacement et sans changement de compteur</u></p> <p><u>Prix</u> 156.39 €</p>						
<p style="text-align: center;"><u>CAS N° 3</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Intervention avec déplacement et avec changement de compteur</u></p> <p><u>Prix</u> 391.75€</p>							

[Retour tableau de synthèse](#)

Modification de formule tarifaire d'acheminement et / ou de puissance souscrite	Prestations liées à une modification contractuelle
--	---

CIBLE : Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Pour les points de connexion en soutirage en BT <= 36 kVA, la prestation consiste en la modification de la formule tarifaire d'acheminement et / ou de la puissance souscrite (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Les cas de modification de puissances proposés dans cette fiche concernent un changement de plage dans le domaine BT, dans la limite de la puissance de dimensionnement du branchement. Dans le cas contraire, la réalisation ne peut être programmée qu'après acceptation et paiement du devis. Dans le cadre d'une modification de puissance, si celle-ci est à la baisse, les actes élémentaires liés à la modification ne sont pas facturés, lorsqu'elle ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>tél, courrier, e-mail, fax.</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>

Voir page suivante, la liste des CAS 1 à 5.

[Retour tableau de synthèse](#)

<u>Prestations gratuites</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité de la prestation de réduction de puissance souscrite pour les utilisateurs BT ≤ 36KVA. • Gratuité de la prestation « modification de formule tarifaire d'acheminement » lorsqu'elle est demandée par un utilisateur à la suite d'une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction du fournisseur historique. 	
<u>CAS N° 1</u> <u>Sans intervention technique</u> <u>Prix</u> : Non Facturée	<u>CAS N° 2</u> <u>Modification de puissance souscrite seule</u> <u>avec seulement réglage du disjoncteur</u> <u>Prix</u> : EP 13 30.67 €
<u>CAS N° 3</u> <u>Modification de puissance souscrite seule</u> <u>avec changement du disjoncteur</u> <u>Prix</u> : EP 14 45.65 €	<u>CAS N° 4</u> <u>Modification de formule tarifaire seule avec</u> <u>changement éventuel du compteur</u> <u>Prix</u> : EP 14 45.65€
<u>CAS N° 4</u> <u>Modification de formule tarifaire ET de</u> <u>puissance souscrite avec changement</u> <u>éventuel d'appareils</u> <u>Prix</u> : EP 15 55.22 €	<u>CAS N° 5</u> <u>Passage de triphasé en monophasé (ou de</u> <u>monophasé en triphasé)</u> <u>Prix</u> : EP 16 128.92€

[Retour tableau de synthèse](#)

Modification de comptage production à lecture directe	Prestations liées à une modification contractuelle
--	--

CIBLE : Producteurs C5

<u>Description</u>	<u>Facturation</u>				
<p>Pour les points de connexion en injection existants, la prestation consiste en, si nécessaire, la programmation et le changement du compteur et du panneau de comptage, et en le relevé des index.</p>	<input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis) <u>Types d'interventions disponibles</u> - express : non - hors heures ouvrables : non				
	<u>Clauses restrictives</u> <p>Concerne les producteurs</p>				
<u>Standards de réalisation</u> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<u>Prix :</u> <p style="text-align: center;">45.65 €</p>				
<u>Canaux d'accès à la prestation</u> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> </table>		Accès	C5	tél, courrier, fax, e-mail.	<u>Références contractuelles</u> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C5	tél, courrier, fax, e-mail.				

[Retour tableau de synthèse](#)

Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé
--	--------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>A l'initiative du distributeur (C1), ou à réception de la demande du fournisseur (C2-C4), le distributeur réalise l'intervention de coupure. Afin de raccourcir les délais, le fournisseur peut demander la coupure simultanément à la mise en demeure de son client. Dans ce cas, il précise la date à partir de laquelle l'intervention peut être réalisée. Sans précision, l'intervention est susceptible d'être effectuée à partir de J+1. Nota : le distributeur évite de programmer des coupures après 16h et les veilles de week-end, et jour fériés.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- Coupures (ouverture des arrivées HTA ou enlèvement de fusibles en BT) - Relevé d'index</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">EC 01 116.79€</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C4</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> </table>		Accès	C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail.	<p><u>Références contractuelles et réglementaires</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p> <p>Modèle de cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique (1992), article 24 : le fournisseur a obligation de prévenir le client de la coupure au moins 10 jours calendaires à l'avance.</p>
	Accès				
C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail.				

[Retour tableau de synthèse](#)

Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé
--	--------------------------

CIBLE : Fournisseurs C5

<p>Description</p> <p>A réception de la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention de coupure.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>La coupure pour impayé est facturée au forfait. Ce forfait prévoit le rétablissement et la collecte de chèque, si le fournisseur en fait la demande, en précisant cas échéant le montant à encaisser pour éviter la coupure.</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de puissance à 3000W (réservée aux PDL résidentiels) et relevé des index ou - Suspension de l'alimentation et relevé des index avec les options suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - option 1 : coupure conditionnelle (réservée aux PDL résidentiels) - option 2 : coupure ferme <p>La collecte d'un règlement par chèque est possible pour ces deux prestations, si le fournisseur en fait la demande.</p>	<p>Prix</p> <p>C5 particulier EC 03 43.32€ C5 professionnel EC 02 43.32€</p> <p>Au delà de deux interventions pour impayé entre la 1^{ère} intervention et le rétablissement, chaque intervention est facturée 43.32€.</p> <p>C5 producteur 77.40 €</p>

[Retour tableau de synthèse](#)

Fiche 205 (suite 2/5)

<p><u>Délai de réalisation</u></p> <p>Le délai maximum de réalisation est de 10 jours ouvrés.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Compte tenu de la réglementation, entre le 1^{er} novembre et le 15 mars, en cas de production par le client d'une attestation d'aide accordée par le Fonds Solidarité Logement (FSL) datant de moins de 12 mois, le distributeur ne réalisera pas de coupure ferme.</p> <p>En outre, en dehors de cette période, le distributeur ne réalisera pas de coupure ferme en cas de production par le client d'une attestation d'aide accordée par le FSL datant de moins de 1 mois.</p> <p>En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait d'une opposition physique, la prestation est considérée comme réalisée.</p> <p>Si lors du déplacement, l'agent du distributeur ne peut pas réaliser la prestation demandée pour des raisons de configuration technique et qu'une équipe doit ensuite effectuer un second déplacement avec des moyens particuliers, le délai est de 10 jours ouvrés +10 jours ouvrés = 20 jours ouvrés.</p> <p>En cas d'intervention avec collecte de chèque, la prestation du distributeur se limite à collecter le chèque de règlement rédigé à l'ordre du fournisseur, et à le lui envoyer. Le fournisseur communique au préalable l'adresse à laquelle les chèques doivent être envoyés. Les autres modes de règlement ne sont pas acceptés.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" data-bbox="180 1473 794 1653"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Programmation coupure</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>Annulation coupure</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	Programmation coupure	tél, courrier, fax, e-mail	Annulation coupure	tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles et réglementaires</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès						
Programmation coupure	tél, courrier, fax, e-mail						
Annulation coupure	tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Fiche 205 (suite 3/5)

PRESTATION DE LIMITATION DE LA PUISSANCE A 3000 W

Cette prestation s'applique exclusivement aux clients résidentiels.

Description

Le technicien intervient pour limiter la puissance disponible par réglage du disjoncteur.
Le technicien fait signer au client, pour le compte du fournisseur, un formulaire d'engagement.

Prestations élémentaires comprises

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1°) En présence du client :

En cas de remise de chèque (si demandé par le fournisseur) :

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- transfert du chèque au fournisseur

En l'absence de remise de chèque

si le client accepte la limitation de puissance

Si la configuration technique permet la limitation de puissance à 3000 W

- limitation de la puissance du site à 3000 W
- collecte du formulaire d'engagement signé par le client (envoi au fournisseur sur demande)
- relevé d'index

Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 3000 W

- collecte du formulaire d'engagement signé par le client (envoi au fournisseur sur demande)
- relevé d'index

si le client refuse la limitation de puissance

Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation

- suspension de l'alimentation du site
- relevé d'index

Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index

2°) En l'absence du client :

Dans le cas d'une intervention avec rendez-vous pris par le fournisseur

La prestation correspond à un déplacement vain

Relevé d'index si compteur accessible

[Retour tableau de synthèse](#)

Fiche 205 (suite 4/5)

PRESTATION DE SUSPENSION DE L'ALIMENTATION

Option 1 : coupure conditionnelle

Cette prestation s'applique exclusivement aux clients résidentiels.

Description

Le technicien intervient pour suspendre l'alimentation électrique du point de livraison. En complément des restrictions réglementaires présentées dans les clauses restrictives, le distributeur ne réalise pas la suspension de l'alimentation dans les conditions suivantes :

- le client remet un chèque du montant indiqué par le fournisseur
- le client présente des éléments attestant du règlement de la somme due.
- le client apporte des éléments attestant d'une demande d'aide auprès du FSL.
- le client présente une notification de recevabilité d'un dossier de surendettement.

Dans cette option, la remise d'un chèque par le client est systématiquement acceptée.

Prestations élémentaires comprises

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1°) En présence du client :

En cas de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- si un chèque est collecté, transfert du chèque au fournisseur

En l'absence de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description

Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation

- suspension de l'alimentation du site
- relevé d'index

Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index

2°) En l'absence du client :

Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 3000 W

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index (si compteur accessible)

[Retour tableau de synthèse](#)

Fiche 205 (suite 5/5)

Option 2 : coupure ferme

Cette prestation s'applique exclusivement aux clients résidentiels.

Description

Le technicien intervient pour suspendre l'alimentation électrique du point de livraison.

Prestations élémentaires comprises

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1°) En présence du client :

En cas de remise de chèque (si demandé par le fournisseur) :

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- transfert du chèque au fournisseur

En l'absence de remise de chèque

Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation

- suspension de l'alimentation du site
- relevé d'index

Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index

2°) En l'absence du client :

Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 3000 W

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index (si compteur accessible)

[Retour tableau de synthèse](#)

Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé
---	--------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p>Description</p> <p>Pour les points de connexion en HTB, HTA et BT > 36 KVA, la prestation consiste en le rétablissement de l'alimentation (ou la desserte) du point de connexion et le relevé des index.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>				
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise sous tension (fermeture des arrivées HTA ou remise en place de fusibles en BT) - Relevé d'index 	<p>Prix</p> <p>EC 11 135.81€</p>				
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : rétablissement de la fourniture sous 1 jour ouvré Express : rétablissement le jour ouvré même</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Le rétablissement express n'est possible que si le distributeur est averti avant 12H.</p>				
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td>C1 à C4</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C1 à C4	tél, courrier, fax, e-mail	<p>Références contractuelles et réglementaires</p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C1 à C4	tél, courrier, fax, e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Fiche 215

Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé
---	--------------------------

CIBLE : Fournisseurs C5 / Producteurs < 36 kVA

<p><u>Description</u></p> <p>Pour les points de connexion en BT <= 36 KVA, la prestation consiste en le rétablissement de l'alimentation (ou la desserte) du point de connexion et/ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage. Elle comprend également le relevé des index.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : sous conditions</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise sous tension par remise en place de fusibles BT - Relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">Consommateurs</td> <td style="text-align: right;">Non facturée</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">EC 07</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Producteurs</td> <td style="text-align: right;">101.24€</td> </tr> </table>	Consommateurs	Non facturée	EC 07		Producteurs	101.24€
Consommateurs	Non facturée						
EC 07							
Producteurs	101.24€						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Si la demande de cette prestation intervient avant 15 heures, le rétablissement est réalisé le jour même Dans le cas contraire, le délai maximum de réalisation de cette prestation est de 1 jour ouvré.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Pour les points de connexion en injection, le délai standard de réalisation de cette prestation est de 1 jour ouvré</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail.</td> </tr> </table>		Accès	C5	tél, courrier, fax, e-mail.	<p><u>Références contractuelles et réglementaires</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>		
	Accès						
C5	tél, courrier, fax, e-mail.						

[Retour tableau de synthèse](#)

Intervention suite à rétablissement frauduleux	Intervention pour impayé
--	--------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

<p>Description</p> <p>Frais appliqués en cas de fraude et comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté ou d'un huissier, en vue de l'établissement d'un procès verbal.</p>	<p>Facturation</p> <p><u>Type</u></p> <p><input type="checkbox"/> Base <input checked="" type="checkbox"/> Forfait <input type="checkbox"/> Devis</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>				
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constatation par agent assermenté ou huissier, - Coupure haute ou basse extérieure - Relevé d'index - Rétablissement haut et bas - Collecte de chèque - Transfert du chèque au fournisseur - Dépose éventuelle du compteur 	<p>Prix</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Clients C1 à C4</td> <td style="text-align: right;">465.70€</td> </tr> <tr> <td>Clients C5 EC 09</td> <td style="text-align: right;">380.15€</td> </tr> </table>	Clients C1 à C4	465.70€	Clients C5 EC 09	380.15€
Clients C1 à C4	465.70€				
Clients C5 EC 09	380.15€				
<p>Standards de réalisation</p> <p>Coupure : Standard : 10 jours</p> <p>Rétablissement Standard : rétablissement de la fourniture sous 5 jours ouvrés</p>	<p>Clauses restrictives</p>				
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td>C1 à C5</td> <td style="text-align: center;">Fax, courrier, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C1 à C5	Fax, courrier, e-mail	<p>Références contractuelles et réglementaires</p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales</p>
	Accès				
C1 à C5	Fax, courrier, e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Transmission hebdomadaire de courbes de mesure	Transmission des données de relève
--	------------------------------------

CIBLE : Clients C1

<u>Description</u>	<u>Facturation</u>				
La prestation consiste à relever et transmettre au Client les courbes de mesure collectées en respectant le choix relatif à la périodicité (hebdomadaire ou mensuelle).	<input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)				
	<u>Types d'interventions disponibles</u> - express : non - hors heures ouvrables : non				
<u>Prestations élémentaires comprises</u>	<u>Prix</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - Récupération des points 10 minutes - Validation automatique de la courbe de mesure. - Envoi par mail des éléments 	ET 04 Non facturé				
<u>Standards de réalisation</u>	<u>Clauses restrictives</u>				
Délai de transmission maximum : <ul style="list-style-type: none"> - semaine S transmise en semaine S+1 	Nécessite un compteur électronique à courbe de charge télé-relevable à distance.				
<u>Canaux d'accès à la prestation</u>	<u>Références contractuelles</u>				
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td style="text-align: center;">tél, fax, courrier, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C1	tél, fax, courrier, e-mail	Contrat CARD
	Accès				
C1	tél, fax, courrier, e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Transmission hebdomadaire de courbes de mesure	Transmission des données de relève
--	------------------------------------

CIBLE : Clients C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>La prestation consiste à relever et transmettre au Client, ou au tiers autorisé par lui, des courbes de mesures collectées en respectant le choix relatif à la périodicité (hebdomadaire ou mensuelle).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des points 10 minutes - Validation automatique de la courbe de mesure. - Envoi par mail des éléments 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center; color: red;">ET 04 Non facturé</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai de transmission maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - semaine S transmise en semaine S+1 	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Nécessite un compteur électronique à courbe de charge télé-relevable à distance.</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 C4</td> <td style="text-align: center;">tél, fax, courrier, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C2 C4	tél, fax, courrier, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD</p>
	Accès				
C2 C4	tél, fax, courrier, e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Relevé spécial	Transmission des données de relève
----------------	------------------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

<p>Description</p> <p>Il s'agit d'un relevé effectué sur demande.</p> <p>Il est réalisé dans la majorité des cas sur demande du client C1 ou du fournisseur (C2-C5) dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande pour changement de fournisseur - doute sur consommation - présomption d'erreur sur relevé <p>Nota : Dans le cas où le compteur n'a pas été relevé depuis plus de 12 mois, le distributeur pourra contacter directement le client pour fixer un rendez-vous de relevé spécial payant.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Nota</u> : l'intervention n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur du distributeur est avérée.</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions 						
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement d'un agent technique ou télé-relève - Lecture des index - Selon les cas, remise à zéro des dépassements - Mise à disposition de l'information 	<p>Prix</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>C1-C4</th> <th>C5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Standard</td> <td style="text-align: center;">ET 06 57.22€</td> <td style="text-align: center;">ET 10 25.68€</td> </tr> </tbody> </table>		C1-C4	C5	Standard	ET 06 57.22€	ET 10 25.68€
	C1-C4	C5					
Standard	ET 06 57.22€	ET 10 25.68€					
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p>Clauses restrictives</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1 à C5</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1 à C5	Tél, courrier, fax, e-mail	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>		
	Accès						
C1 à C5	Tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Transmission de l'historique de
courbe de mesure

Transmission des
données de relève

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2-C4

<p><u>Description</u></p> <p>La prestation consiste en la récupération de la courbe de mesure au cours de l'année précédant la demande et la transmission des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Prestation Non Facturée</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>-récupération des données -envoi des données au client</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">ET 07 Non Facturée</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Transmission des données sous 10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Le demandeur doit être en mesure de fournir un mandat du client</p> <p>Cette prestation ne peut être demandée que pour une période au cours de laquelle la courbe de mesure a été mesurée par le dispositif de comptage télérelevée et stockée</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" data-bbox="180 1487 793 1559"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td>C1 à C2</td> <td>téléphone, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C1 à C2	téléphone, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p>
	Accès				
C1 à C2	téléphone, courrier, fax, e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Transmission de l'historique d'index	Transmission des données de relève
--------------------------------------	------------------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C3 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>La prestation consiste en la récupération des index au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Prestation Non Facturée</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>-récupération des données -envoi des données au client</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center; color: red;">ET 08 Non Facturée</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Transmission des infos sous 10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Le demandeur doit être en mesure de fournir un mandat du client</p> <p>Délais de conservation : le distributeur conserve les données pendant 1 an</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td>C1 à C5</td> <td>téléphone, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C1 à C5	téléphone, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p>
	Accès				
C1 à C5	téléphone, courrier, fax, e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Vérification des protections HTA et/ou des protections de découplage par un tiers agréé	Vérification d'appareils
---	--------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 – C3

<u>Description</u>	<u>Facturation</u>						
<p>A la demande, il s'agit de vérifier les protections HTA sur l'installation client. La réglementation NF C 13100 oblige légalement les clients propriétaires d'installations HTA à vérifier leurs protections une fois par an. Quand la vérification est effectuée par un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau, la présence de ce dernier est obligatoire.</p>	<p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Séparation de l'installation - Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure et de la conformité des réglages des protections - Remise en exploitation <p><u>Prestations non comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptes 	<p><u>Prix</u></p> <p>Intervention pour permettre la vérification des protections HTA EV 08 327.23€</p> <p>Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage EV 08 327.23€</p> <p>Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et des protections de découplage EV 09 402.74€</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles et réglementaires</u></p> <p>NF C18510 NF C13-100 articles 434-3 et 435, 721 et 15 Contrat CARD Contrat GRD-F Décret 88-1056 du 14/11/1988</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Contrôle de cohérence d'un compteur par un compteur en doublon	Vérification d'appareils
--	--------------------------

CIBLE : Fournisseurs C5

<p>Description</p> <p>Pour les points de connexion en BT <= 36 kVA, la prestation consiste à contrôler sur site la cohérence des données enregistrées par le dispositif de comptage, en posant un compteur électronique en doublon. Elle débouche sur un rapport remis à l'utilisateur.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>				
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation du matériel adéquat - dépose des appareils de vérification - remise du rapport à l'utilisateur 	<p>Prix :</p> <p style="text-align: right;">EV 11 197.79€</p> <p>si le compteur est reconnu exact, dans la limite de la tolérance réglementaire. Opération non facturée si un défaut est constaté sur le compteur</p>				
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Le contrôle est réalisé in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.</p>				
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C5	tél, courrier, fax, e-mail	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C5	tél, courrier, fax, e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Vérification métrologique du compteur	Vérification d'appareils
--	--------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande, il s'agit de procéder à la vérification métrologique des compteurs en location ou propriété (contrôle in situ)</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification métrologique - installation du matériel adéquat - dépose des appareils de vérification - remise d'un constat de vérification métrologique 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">EV 05 276.86€</p> <p>Opération non facturée si un défaut est constaté sur le compteur</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C5	tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2 à C5	tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Vérification de la chaîne de mesure HTA	Vérification d'appareils
--	--------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C3

<p><u>Description</u></p> <p>Pour les points de connexion en HTA, la prestation consiste en la vérification de la cohérence métrologique de l'installation et en la vérification du câblage des transformateurs de tension et de courant.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- contrôle de cohérence des TC - vérification du câblage des TC/TT - relevé d'index</p>	<p><u>Prix :</u></p> <p style="text-align: center;">EV 03 161.44 €</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Vérification visuelle du compteur	Vérification d'appareils
-----------------------------------	--------------------------

CIBLE : Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande, il s'agit de procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage. Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement d'un agent technique - contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage - relevé d'index - rectification des données de consommation si nécessaire 	<p><u>Prix :</u></p> <p style="text-align: center;">EV 06 30.67€</p> <p>La vérification n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>La vérification est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seul un étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C5	tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C5	tél, courrier, fax, e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Séparation de réseaux	Vérification d'appareils
-----------------------	--------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2-C3

<p>Description</p> <p>Sur demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C3), le distributeur intervient pour mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.</p> <p>A l'issue de l'opération de séparation du réseau, le distributeur remet un document d'attestation de la séparation du réseau au chef d'établissement ou à son représentant. Une vérification des protections HTA peut s'avérer nécessaire (voir fiche 400).</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : sous conditions</p>						
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplombage si nécessaire (selon demande du client) - manœuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau - ouverture des appareils d'alimentation du poste client - pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte - vérification d'absence de tension - remise d'une attestation de séparation de réseau. <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle de l'installation - récupération de l'attestation de séparation de réseau - remise sous tension de l'installation et reprise du schéma normal d'exploitation. 	<p>Prix</p> <p style="text-align: right; color: red;">EV 04 261.49€</p>						
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : respect de la date convenue avec le client (un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs)</p>	<p>Clauses restrictives</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F NFC 13-100 NFC 18-500</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail						

Séparation de réseaux	Vérification d'appareils
-----------------------	--------------------------

CIBLE : Clients C4-C5

<p>Description</p> <p>Sur demande du fournisseur, le distributeur intervient pour mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux. En général, cette séparation est possible par intervention au niveau du coffret de coupure en limite de propriété, ou en tête de branchement. A l'issue de l'opération de séparation du réseau, le distributeur remet un document d'attestation de la séparation du réseau au chef d'établissement ou à son représentant.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>						
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplombage si nécessaire (selon demande du client) - réalisation de la séparation (ouverture du sectionneur, retrait des fusibles, autre) - condamnation en position ouverte - remise d'une attestation de séparation de réseau. <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - récupération de l'attestation de séparation de réseau - décondamnation - contrôle de l'installation - replombage si nécessaire - remise sous tension de l'installation et reprise du schéma normal d'exploitation. 	<p>Prix</p> <p style="text-align: right;">EV 10 179.38€</p>						
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : respect de la date convenue avec le client dans un délai de 10 jours ouvrés Express : respect de la date convenue avec le client dans un délai de 5 jours ouvrés</p>	<p>Clauses restrictives</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C4	tél, courrier, fax, e-mail	C5	tél, courrier, fax, e-mail	<p>Références contractuelles</p> <p>NFC 14-100 NFC 18-500</p>
	Accès						
C4	tél, courrier, fax, e-mail						
C5	tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le branchement	Modification d'ouvrages
---	-------------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande du client, du fournisseur ou d'un tiers qui n'est pas l'utilisateur (11) le distributeur procède au déplacement d'un ouvrage.</p> <p>Cette demande fait généralement suite à un RDV téléphonique (ou à une visite sur place dans les cas complexes (12)).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Prestation sur devis.</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : sous conditions</p>										
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Sur devis</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Sur devis</p>										
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : Devis envoyé sous 10 jours ouvrés.</p> <p>Standard 2 : respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>										
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>tél, courrier, fax e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Tiers</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail	C5	tél, courrier, fax e-mail	Tiers	tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F Cahier des charges de concession : article 12</p>
	Accès										
C1	tél, courrier, fax, e-mail										
C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail										
C5	tél, courrier, fax e-mail										
Tiers	tél, courrier, fax, e-mail										

[Retour tableau de synthèse](#)

Mise en place d'un système de téléreport des index	Modification d'ouvrages
--	-------------------------

CIBLE : Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Pour les points de connexion en BT <= 36 kVA, la prestation consiste en la réalisation des travaux nécessaires à la mise en place d'un système de téléreport des index et un relevé des index.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Sur devis</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Sur devis</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : Devis envoyé sous 10 jours ouvrés.</p> <p>Standard 2 : respect de la date convenue avec le client.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C5	tél, courrier, fax e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C5	tél, courrier, fax e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Suppression du raccordement	Modification d'ouvrages
-----------------------------	-------------------------

CIBLE : Propriétaire de l'installation / Tiers

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande du propriétaire de l'installation, d'une autorité administrative ou judiciaire, le distributeur procède à la suppression du raccordement de l'installation.</p> <p>La suppression du raccordement peut également être réalisée à l'initiative du distributeur et aux frais du propriétaire, notamment si l'installation est dangereuse, abandonnée ou génératrice de perturbations sur le réseau.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p> <p>L'intervention est facturée au demandeur : propriétaire, client, mairie (arrêt de péril)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>										
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise hors tension de l'installation - Dépose de la partie de réseau si nécessaire - Dépose du compteur 	<p><u>Prix</u></p> <p>Sur devis</p>										
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 2 jours ouvrés pour contact client Standard 2 : respect de la date convenue avec le client</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Cette fiche ne concerne pas les branchements provisoires dont la dépose est incluse dans les devis.</p>										
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Tiers</td> <td>tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tel, courrier, fax, e-mail	C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail	C5	tél, courrier, fax, e-mail	Tiers	tel, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès										
C1	tel, courrier, fax, e-mail										
C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail										
C5	tél, courrier, fax, e-mail										
Tiers	tel, courrier, fax, e-mail										

[Retour tableau de synthèse](#)

Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté	Modification d'ouvrages
---	-------------------------

CIBLE : Fournisseurs C3 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Pour les points de connexion en HTA et BT > 36 KVA, la prestation consiste en le raccordement du dispositif de comptage sur une ligne téléphonique mise à disposition par l'utilisateur, ou partagée en fenêtre d'écoute (uniquement lorsque les grandeurs mesurées sont des index).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Courbe de mesure * : 120.82€ Index : 120.82€</p> <p>* Le prix facturé par l'opérateur téléphonique pour l'activation ou le transfert de la ligne est facturé en sus.</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>- le Client ait mis à disposition un point de raccordement téléphonique dédié ou partagé à proximité du compteur - le site soit équipé d'un compteur électronique télé relevable permettant la fenêtre d'écoute - le Fournisseur (C2) dispose d'une autorisation expresse de son Client</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C3 à C4</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax , e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C3 à C4	tél, courrier, fax , e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C3 à C4	tél, courrier, fax , e-mail				

[Retour tableau de synthèse](#)

Modification des codes d'accès au compteur	Autres prestations
--	--------------------

CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C3

<p><u>Description</u></p> <p>Afin de préserver la confidentialité de ses données, le client peut à tout moment demander la modification des codes d'accès à ses compteurs.</p> <p>Pour les clients en contrat unique, le fournisseur doit être expressément mandaté pour effectuer cette demande.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u></p> <p>- express : non</p> <p>- hors heures ouvrables : non</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- modification administrative</p> <p>- modification des paramétrages du comptage</p> <p>intervention éventuelle pour :</p> <p>- relevé d'index</p> <p>- remplacement des mémoires des compteurs</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">EA01 96.60€</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>10 jours ouvrés.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Prestation proposée uniquement sur les compteurs électroniques à courbe de charge</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 à C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2 à C3	tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux	Autres prestations
--	--------------------

CIBLE : Tiers / Clients C1 / Fournisseurs C2 – C5

<p>Description</p> <p>La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques ou à mettre hors tension des ouvrages pour travaux</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : sous conditions - hors heures ouvrables : sous conditions</p>						
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p><u>Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants</u> Mise à disposition du matériel isolant adapté Pose du matériel Dépose du matériel <u>Autres cas</u> Etude de la solution technique Envoi du devis Pose/dépose du matériel de protection Mise en/hors tension des ouvrages</p>	<p>Prix</p> <p>Part fixe : EF 16 282.92€</p> <p>Part variable par mois et par portée : EF 14 8.87€</p> <p style="text-align: center;">- Autres cas facturés sur devis</p>						
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p>Clauses restrictives</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td>C2 à C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail	C5	tél, courrier, fax, e-mail	<p>Références contractuelles</p>
	Accès						
C2 à C4	tél, courrier, fax, e-mail						
C5	tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Pré-étude de raccordement ou reprise d'étude	Autre prestations
--	-------------------

CIBLE : Client C1 à C5

<p><u>Description</u> La pré-étude de raccordement consiste, à la demande de l'utilisateur, en l'étude d'une solution de raccordement pour une nouvelle installation ou pour le développement d'une installation existante déjà raccordée, hors contexte d'une procédure de demande de raccordement elle-même ou de modification de puissance souscrite.</p>	<p><u>Facturation</u> <input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Types d'interventions disponibles</u> - express : non - hors heures ouvrables : non</p>						
<p><u>Actes élémentaires compris</u> La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : - l'étude correspondant à la demande, réalisée à partir des caractéristiques de l'installation transmises par le demandeur, selon les modalités décrites dans la documentation technique de référence, - la remise d'un compte rendu d'étude.</p>	<p><u>Prix</u> Prestation facturée sur devis.</p>						
<p><u>Délai standard de réalisation</u> Le délai maximum de réalisation de la pré-étude ou de la reprise d'étude est fixé par les procédures de traitement des demandes de raccordement du GRD REE, sans pouvoir excéder trois mois.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u> La prestation de reprise d'étude de raccordement est assurée lorsque l'utilisateur, disposant d'une étude de raccordement dans le cadre d'une procédure de demande de raccordement ou de modification de raccordement existant, souhaite modifier les caractéristiques de sa demande, ce qui entraîne le besoin d'une nouvelle étude.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1 à C4</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1 à C4	tél, courrier, fax, e-mail	C5	tél, courrier, fax, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p>
	Accès						
C1 à C4	tél, courrier, fax, e-mail						
C5	tél, courrier, fax, e-mail						

[Retour tableau de synthèse](#)

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide. Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

Mise en service ou rétablissement dans la journée	Autre prestations
---	-------------------

CIBLE : Client C5

<p>Description</p> <p>La prestation consiste à mettre en service un point de connexion existant ou à rétablir son alimentation dans la journée en dehors des cas de rétablissement suite à impayé demandé avant 15h00.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Types d'interventions disponibles</p> <p>- express : non - hors heures ouvrables : non</p>				
<p>Actes élémentaires compris</p> <p>La prestation est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement : Pour une mise en service sur une installation existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur, Lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite : le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion, la vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur, la vérification de la présence des scellés de l'installation, le relevé des index. <p>Pour un rétablissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> le rétablissement de l'alimentation et/ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage du point de connexion, le relevé des index. 	<p>Prix</p> <p align="center">C5 : EM 17 106.56€</p> <p>Prix applicable en sus du prix de la prestation de mise en service sur installation existante (Fiche 120 B) ou de rétablissement de l'alimentation (incluse dans la fiche Fiche 205). En cas de non réalisation de la prestation du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé, la prestation est facturée au prix affiché ci-dessus.</p>				
<p>Délai standard de réalisation</p> <p>Dans la journée</p>					
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" data-bbox="185 1839 778 1912"> <tr> <td></td> <td align="center">Accès</td> </tr> <tr> <td align="center">C5</td> <td align="center">tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C5	tél, courrier, fax, e-mail	<p>Références contractuelles</p>
	Accès				
C5	tél, courrier, fax, e-mail				

[liste](#)

[Retour tableau de synthèse](#)

Autres frais

Désignation	Segments concernés	Prestations concernées	Description	Prix facturé
Intervention express	C1-C4	Chaque fiche précise la disponibilité de l'intervention express	Frais appliqués en sus de la prestation demandée	EF 03 50.35€
Intervention express	C5	Chaque fiche précise la disponibilité de l'intervention express	Frais appliqués en sus de la prestation demandée	EF 04 30.81€
Intervention hors heures ouvrables de 17h à 20h	C1-C5	Chaque fiche précise la disponibilité de l'intervention hors heures ouvrables	Frais appliqués en sus de la prestation demandée	EF 20 23.26€
Frais de dédit	C1 - C4	Toutes prestations programmées	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	EF 07 25.16 €
Frais de dédit	C5	Toutes prestations programmées	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	EF 08 14.63€
Déplacement vain	C1 - C4	Tous déplacements	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	EF 05 98.19€
Déplacement vain	C5	Tous déplacements	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	EF 06 25.68 €
Duplicata de document	C1 – C5		Frais facturés par document	EF 02 12.37€

[Retour tableau de synthèse](#)

[Retour au sommaire](#)

Désignation	Segments concernés	Prestations concernées	Description	Prix facturé
Heure de main d'œuvre	C1-C5	Sur devis	Heure monteur en heures ouvrables	EO 01 46.51€
Heure de main d'œuvre	C1-C5	Sur devis	Heure monteur hors heures ouvrables	EO 02 69.77€
Heure de main d'œuvre	C1-C5	Sur devis	Heure technicien en heures ouvrables	EO 03 60.91€
Heure de main d'œuvre	C1-C5	Sur devis	Heure technicien hors heures ouvrables	EO 04 91.36€
Déplacement électricité en astreinte	C1-C5	Sur devis	Hors dimanches, nuits et jours fériés	EO 05 33.14€
Déplacement électricité en astreinte	C1-C5	Sur devis	Dimanches, nuits et jours fériés	EO 06 49.84€
Déplacement électricité en heures ouvrables	C1-C5	Sur devis		EO 07 17.55€
Heure de nacelle hors main d'œuvre	C1-C5	Sur devis		EO 08 36.54€

[Retour tableau de synthèse](#)

[Retour au sommaire](#)